

REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Ville de Reims
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Appel d'offres ouvert
Référence :	2026-VI_8U-9111
Date de mise en ligne :	Le jeudi 23 juillet 2026 à 08:30:02
Date de clôture :	Le lundi 07 septembre 2026 à 17:00:00
Titre :	Entretien et maintenance des horodateurs, des parcs en enclos, des bornes d'accès escamotables et collecte des horodateurs et des parcs en enclos
Descriptif :	Le présent accord-cadre a pour objet l'entretien et la maintenance des horodateurs, des parcs en enclos et des bornes d'accès escamotables, ainsi que la collecte des horodateurs et des parcs en enclos.

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES COLLEGIALEMENT

Question n° 4	Posée le 06/08/2026 à 14:18:58 Concernant les questions 4 et 5, l'intitulé est différent mais la question est identique. Pourriez-vous préciser votre question concernant le "Nombre entrées/an : DQE/BPU (ligne « PP 1 »)" ? En réponse à votre demande de précisions, en effet, la question 5 porte sur le nombre d'entrée par parc et par an afin d'évaluer le montant, selon la fréquentation, le niveau de consommables nécessaires à intégrer dans le prix forfaitaire de maintenance préventive de la ligne « PP1 » du BPU valant DQE Répondue le 07/08/2026 à 12:25:39 Bonjour, En complément, vous trouverez ci-joint les réponses apportées aux questions de candidats (questions 2 à 9). Ce document est également téléchargeable sur XMarchés. Cordialement, Le C3C Pôle services urbains Fichier transmis : 2026-VI_8U-9111_Questions-Reponses.pdf
Question n° 3	Posée le 05/08/2026 à 14:48:36 Q.1 Périmètre des numéros de prix « PC » et « PF » du BPU valant DQE : Les lignes « PC » du BPU correspondent aux interventions et prestations de maintenance (main d'œuvre – déplacements – pièces détachées – consommables) et les lignes « PF » couvrent exclusivement les fournitures. Toutefois, toutes les lignes de prestations de maintenance ne sont pas couvertes par des lignes de fournitures correspondantes. Faut-il en déduire que les

lignes de prestations qui n'ont pas d'équivalence en fournitures, le prix à renseigner dans la ligne « PC » doit inclure la fourniture en plus de la prestation et inversement le prix des lignes « PC » qui renvoient à une ligne « PF » ne doit pas tenir compte de la fourniture qui sera facturée séparément ?

Q 2 : Périmètre – Module monétique (PC3) et Art. 1-2-2 CCTP

La ligne « PC3 » prévoit le remplacement d'un module d'unité de traitement monétique de caisse de paiement automatique. Or le CCTP exclut expressément la maintenance du logiciel de supervision (y compris les programmation/reprogrammation des équipements) ainsi que la gestion des flux monétiques et collecte des fonds. Pouvez-vous préciser si la prestation PC 3 inclut le paramétrage monétique nécessaire à la remise en service du module remplacé ou si ce paramétrage relève d'un autre marché ?

Q 3 : Prestations non comprises

L'article 1.2.2 du CCTP précise que sont exclues du périmètre de l'appel d'offres notamment la maintenance du logiciel de supervision WINOPERATE. De même, la gestion des flux monétique, connexions bancaires et collecte des recettes sont exclues du périmètre du lot n°2.

Or, le titulaire est tenu d'assurer, conformément aux lignes du BPU, le maintien en condition opérationnelle des équipements de paiement (PinPad, lecteurs de cartes, modules sans contact, équipements de collecte et de rendu de monnaie), de stocker PC et logiciels qui relèvent en toute logique de la maintenance logicielle et de la supervision ainsi que de garantir le remplacement des sous-ensembles défectueux, tests et réglages des différents mécanismes, entretien des lecteurs de cartes, et du système de collecte et le contrôle des volets d'encaissement et de rendu des caisses de paiement automatiques.

Aussi, pouvez-vous préciser si le lot n°2 comprend les opérations de paramétrage, remise en service des caisses de paiement consécutive à la connexion ou paramétrage d'opérations de paiement électronique, le remplissage ou le réapprovisionnement des dispositifs de recyclage de pièces et/ou de billets, et les réinitialisations de paramètres de paiements par carte.

À défaut, merci de préciser les opérations considérées comme relevant de la « gestion des flux monétiques et collecte des recettes » et donc exclues du périmètre du lot n°2.

Q 4 : Stock d'urgence : Art 3-3-2 du CCTP

Le lot de pièces de maintenance destiné aux interventions d'urgence, à définir conjointement au démarrage, est-il à constituer par le titulaire à ses frais ? Ou ce stock est-il financé par le maître d'ouvrage et mis à disposition du titulaire ? En effet, le coût d'acquisition, de stockage et de mobilisation de composants, d'ensembles ou d'équipements complets peuvent atteindre des montants importants non prévus dans le BPU valant DQE. Faut-il prévoir une avance de trésorerie supplémentaire ?

Q 5 : Nombre entrées/an : DQE/BPU (ligne « PP 1 »)

Le lot de pièces de maintenance destiné aux interventions d'urgence, à définir conjointement au démarrage, est-il à constituer par le titulaire à ses frais ? Ou ce stock est-il financé par le maître d'ouvrage et mis à disposition du titulaire ? En effet, le coût d'acquisition, de stockage et de mobilisation de composants, d'ensembles ou d'équipements complets peuvent atteindre des montants importants non prévus dans le BPU valant DQE. Faut-il prévoir une avance de trésorerie supplémentaire ?

Q 6 : Contrôle réglementaire : sécurité électrique

Le CCTP précise que tous les ensembles et sous-ensembles doivent être reliés à la terre. Dans ce cadre, le CCTP est silencieux sur le contrôle des installations électriques par un organisme agréé. En tant que propriétaire et maître d'ouvrage, les obligations de contrôle des installations électriques sont-elles prévues par ailleurs.

Q 7 : Remplacement équipements en l'absence de référence

Le BPU valant DQE prévoit le remplacement éventuel d'abri caisse et panneaux d'affichage dynamique. Le CCTP précise les caractéristiques dimensionnelles de ces équipements sans indication du fournisseur et fabricant. Pour des raisons de cohérence esthétique et techniques, pouvez-vous préciser les marques et pré requis techniques de ces équipements à de fins de consultation pour compléter les prix.

Q 8 : Lignes BPU « PC 42 et PC « 43 3 « régie »

Le BPU valant DQE prévoit un tarif horaire à compléter pour la mise à disposition de main d'œuvre qualifiée intéressant la « régie » pour interventions diverses, réglages, programmation et essais en journée et hors heures et jours ouvrables. Pouvez-vous préciser à quoi correspond le tarif horaire des prestations de « Régie » et dans quel cadre des mises à disposition de main d'œuvre pourraient être effectuées ?

Répondue le 06/08/2026 à 10:51:59

Bonjour,

Nous vous remercions pour les questions transmis.

Concernant les questions 4 et 5, l'intitulé est différent mais la question est identique. Pourriez-vous préciser votre question concernant le "Nombre entrées/an : DQE/BPU (ligne « PP 1 »)" ?

Vous en remerciant par avance,

Cordialement,

Le C3C Pôle services urbains

Question n° 2

Posée le 27/07/2026 à 09:48:19

Bonjour,

A la lecture des documents, le CCTP mentionne que le GC est exclu de ce marché alors que le DQE comporte un chapitre GC.

Pourriez-vous nous indiquer si le marché comporte bien du GC, qu'il faut chiffrer dans le bordereau.

Si oui, pourriez-vous nous détailler les prestations attendues.

Vous en remerciant par avance.

Bien cordialement.

Répondue le 07/08/2026 à 12:01:40

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint la réponse apportée à la question de candidats.

Ce document est également téléchargeable sur XMarchés.

Cordialement,

Le C3C Pôle services urbains

Fichier transmis : 2026-VI_8U-9111_Questions-Reponses.pdf

Question n° 1 Posée le 23/07/2026 à 15:51:58

Bonjour,

Nous n'arrivons pas à ouvrir les pièces suivantes :

- ~\$O Lot 3 2026512.docx
- ~\$TP Lot 3 2026512.docx

Cordialement.

Répondue le 27/07/2026 à 12:17:29

Bonjour,

Ces documents ne font pas partie du DCE et on certainement été générés en zippant le dossier.

Cordialement,

le C3C PSU
